

CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE (VAUD)

Annexe: Mise à jour des points 9 à 11 du PV n° 06/18 du 26 septembre 2018

9. <u>Dépôt d'une motion de la part de Mme Berner, MM. Affolter et Hirsch : « Priorisation par la Municipalité des éléments du plan des investissements ».</u>

M. le Président: Avant de passer la parole aux motionnaires, je relève juste que j'ai reçu ce document dans ma boîte courriel cette nuit à 00h39. C'est ce matin que j'ai pu prendre connaissance de ce document. Vous devez admettre qu'il est difficile pour moi de réunir et de contacter l'ensemble du Bureau avant la séance de ce jour, afin de savoir si cette motion est recevable ou pas. Après analyse avec le bureau, et contact pris avec les juristes de de l'UCV, votre motion n'est pas recevable dans la forme, puisque votre motion porte sur une demande de documentation et non pas sur un projet de décision qui serait de la compétence du Conseil communal. Vous avez la possibilité de faire un postulat. Cependant, comme il est indiqué dans le Règlement du Conseil communal, celui-ci doit être rédigé et transmis au Président. Dès lors, si telle est votre intention, je vous propose de passer au point suivant, et de vous laisser le temps de formuler votre postulat. Nous pourrons revenir sur votre postulat en fin de séance. Cependant, je me dois de vous rappeler, et ce n'est pas anodin, que la Municipalité n'a pas l'obligation de répondre immédiatement à votre postulat. Elle dispose d'un délai courant pour une année.

M. Hirsch: Tout d'abord, je souhaite présenter mes excuses. La préparation de cette motion s'est faite dans l'urgence. Il y a selon nous une urgence d'agir en vue de la situation financière dégradante de la Commune. Nous devons nous doter de moyens adéquats pour gérer cette situation. Voilà pour le contexte, et je tiens à m'excuser auprès de toutes les personnes concernées pour cette action de dernière minute.

Au vu des propos de M. le Président concernant cette initiative, nous avons décidé de retirer cette motion aujourd'hui. Il semble que la forme de la motion ne soit pas la bonne forme administrative pour adresser ce besoin. Nous allons en tenir compte et procéder d'une autre manière. Néanmoins, on considère que la réflexion reste pertinente. Sans vouloir ouvrir un débat maintenant à ce sujet, j'aimerais rapidement expliquer pourquoi nous avons demandé dans notre motion une priorisation du plan des investissements. Comme vous le savez, la situation financière de notre Commune est aujourd'hui en train de prendre une tendance peu favorable. Elle risque de devenir de plus en plus difficile à gérer à l'avenir. En anticipation de ces difficultés, un certain nombre de Conseillers estiment qu'il faut se doter de meilleurs moyens afin de pouvoir prendre les décisions difficiles qui concernent le budget, le point d'impôt et les comptes de notre Commune. C'est dans ce but que nous avons préparé cette motion concernant la priorisation par la Municipalité des éléments du plan des investissements.

Outre les grands postes non maîtrisables tels que la facture sociale et la péréquation, un élément majeur impactant ces éléments reste le plan des investissements de notre Commune. Le Conseil dispose aujourd'hui de ce plan sous forme d'une liste des investissements venant du programme de législature établi par le Législatif en début de législature. Pour chaque élément figure un montant indicatif et les années pour lesquelles ces dépenses sont prévues. Les initiants estime que ce plan, sous sa forme actuelle, est une liste plutôt qu'un outil de gestion. Afin d'aider à ce que ce document puisse devenir un outil en faveur de la bonne gestion de la Commune, dans l'intérêt de tous les citoyens, nous avons souhaité prendre cette initiative et la déposer sous la forme d'une motion. Nous trouverons une autre façon pour adresser ce sujet ultérieurement. Ce sujet reste cependant pertinent.

M. le Président: Pour votre information, nous avons bien examiné le sujet cet après-midi avec M. le Vice-président Dubuis. Nous vous rendons attentifs à la formulation dans la rédaction des motions. Pour cette motion-ci, il s'agit d'un objet qui touche la Municipalité et qui ne concerne en rien le Conseil communal. On ne peut donc pas s'impliquer. En revanche, je pense que la COGEFI peut demander des documents, que vous pouvez avoir.

M. Pache: Selon ce que j'entends, je dois dire que je suis assez étonné. Nous avons trois membres de la COGEFI qui demandent des informations en utilisant le droit d'initiative. Or, s'il y a bien un organe qui a toutes les attributions et pouvoirs pour demander exactement ce que M. Hirsch veut demander, c'est bien la COGEFI. Je dois dire ceci, M. Hirsch, Mme Berner et M. Affolter qui n'est pas là : faites votre boulot de commissaires de gestion et des finances. Je pense que vous aurez toutes les réponses et que vous aurez tout loisir de les transmettre à l'ensemble de ce Conseil et relayer ainsi votre bonne parole de cette manière.

10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser: Pas de commentaire.

APREMADOL – Mme Michel : Rien de particulier, si ce n'est vous informer que les comptes s'équilibrent tranquillement au premier semestre.

ARASOL – Mme Burrus : L'ARASOL se réunit la semaine prochaine pour le budget. Je peux simplement vous dire que la participation de la Commune va augmenter légèrement. Une fois de plus, comme pour tout ce qui a trait à la péréquation, je constate que ces augmentations ne correspondent pas à des prestations supplémentaires pour la Commune, mais sont simplement dues à l'augmentation du nombre d'habitants dans la Commune, ce que je trouve dommage.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Pas de commentaire.

ORPC – M. Golaz : L'assemblée des délégués a lieu la semaine prochaine pour valider le budget 2019.

PolOuest – M. le Président : Nous avons eu une séance la semaine passée. Le budget 2019 a été accepté à l'unanimité.

SDOL - M. Racine: Pas de commentaire.

M. le Président : J'aimerais encourager les Conseillers intercommunaux à appuyer vos Conseils respectifs pour qu'ils se dépêchent en ce qui concerne les budgets des Conseils intercommunaux, afin que les Communes puissent les recevoir et disposer d'un budget plus précis assez rapidement. Je vous remercie.

11. Propositions individuelles et divers

- M. Laurent Clerc: Je fais suite à la communication de M. Panzera sur la téléphonie mobile dans laquelle vous évoquiez l'amélioration espérée de la couverture pour le côté ouest de la Commune. Quid de la région est, notamment des Pierrettes?
- M. Panzera: En principe, l'antenne au Bochet devra réorienter son rayonnement vers le côté est de la Commune. Ce sera un challenge, car il y aura les trois opérateurs. Le pylône risque donc d'être assez élevé. De plus, il reste encore deux ou trois possibilités sur lesquelles nous nous sommes en train d'investiguer afin d'améliorer la couverture sur le côté est.
- **M.** Wessner: M. le Président nous a informé que le PALM avait demandé nos adresses électroniques pour nous envoyer quelque chose. Je ne crois pas que ce soit correct, dans le sens où une certaine question de protection des données se pose. C'est à eux d'envoyer les formulaires à la Commune et c'est la Commune qui devrait nous les envoyer. Ce n'est pas au Conseil de leur envoyer toutes nos adresses.
- M. Matthey: J'ai une question à la Municipalité. Concernant les cabanons les Pierrettes, on m'a informé aujourd'hui d'un petit drame. L'ECA a mené une enquête au Petit Port et a déterminé qu'il y avait un gros problème de risque d'incendie. Les propriétaires des cabanons ont reçu une missive, adressée par la Commune, dans laquelle est annoncé qu'un délai au 15 décembre 2018 leur est accordé pour déposer un concept pour corriger ce problème, faute de quoi la Municipalité se verrait dans l'obligation d'activer l'article 93 de la LATC et d'ordonner l'évacuation. La lettre rappelle également qu'en l'état, la Municipalité n'autorise pas l'utilisation de ces cabanons en tant que logement, même pendant la durée de cette procédure de régularisation.

J'aimerais bien connaître l'historique de cette affaire de la part de la Municipalité. Et, surtout, pourquoi un délai si court ? Trois mois est-il vraiment un délai suffisant pour déposer le concept en question ?

M. Brandt: Nous essayons de prendre une grande précaution dans cette situation qui est problématique. La question de la viabilité de ces cabanons se pose depuis longtemps et n'a jamais traitée. La Municipalité a donc repris ce dossier dans son ensemble et a dû rendre une décision, peu importe qu'elle soit populaire ou impopulaire puisque nous devons remettre cette situation en ordre. Nous avons examiné les questions liées au PPA, à savoir si ce dernier autorisait l'habitation. Il n'est pas très clair sur le sujet, mais cela se pourrait. On s'est ensuite interrogés sur les questions de sécurité. Je vous affirme que tout ce qui a été fait n'a pas été fait à l'insu des propriétaires, mais avec eux. Lorsque nous sommes allés sur place, avec le représentant de l'ECA et le représentant des pompiers, les propriétaires étaient là. Il s'agissait de voir si les cabanons répondaient aux normes de sécurité. En termes d'accès pour les véhicules de pompiers, on nous a rassurés en nous disant que c'était en ordre. En termes de compartimentage contre le feu, ce n'est en revanche pas aux normes. En effet, si le feu prend dans un cabanon, il se répand dans les autres. Si les gens y dorment la nuit, les conséquences sont mortelles. L'ECA nous a informé que la situation était plus que préoccupante, et qu'elle devait être corrigée. Il est cependant possible de le faire sans devoir tout détruire.

Ce qui est maintenant fait, c'est de demander aux propriétaires des maisons un concept de protection incendie. Ils doivent donc mandater un professionnel pour que celui-ci établisse un concept par rapport au compartimentage, qui doit comporter les mesures à prendre, telles que des parois plus épaisses, ou des portes coupe-feu par exemple. Le problème est également que, en tant qu'autorité, nous avons une responsabilité. Si nous savons que des gens habitent dans un endroit dangereux pour leur propre sécurité, nous devons agir. Sur la base des recommandations de l'ECA, nous avons écrit cette lettre en insistant sur la possibilité de régularisation, mais à la condition qu'un concept incendie soit élaboré. Le délai pour le faire

est raisonnable. Une fois que le concept sera déposé, il faudra le mettre en application, c'està-dire effectuer les mesures constructives. Ces délais ont été réfléchis pour être suffisamment courts pour diminuer le risque, et suffisamment longs pour permettre aux propriétaires de régler la situation. Je crois que les personnes qui vivent là-bas ont compris qu'il s'agit réellement d'une question de sécurité, et non pas d'une question personnelle.

Mme Burrus: J'ai trois points différents. Premièrement, je voulais savoir où on en était avec le garage illégal vers la Poste. Deuxièmement, concernant la RC 1, je crois qu'il y a beaucoup de personnes qui, en dehors des travaux du Tir-Fédéral, estiment que cette route devient un enfer pendant presque toutes les heures de la journée. C'est très dissuasif pour l'attractivité de notre Commune, et j'aimerais que la Municipalité fasse le maximum pour trouver des solutions afin d'améliorer cette situation. Nous avons payé des sommes faramineuses pour des études ayant conduit à l'amélioration de la situation pour les vélos et les piétons. Mais pour le reste, cela devient vraiment infernal, et pourrait bien se dégrader encore davantage lors de l'arrivée de la RTS. Troisièmement, j'aimerais parler des Jordils. Vous avez vu dans les journaux que, dans les autres Communes, on commence à en avoir ras-le-bol de la densification, notamment à Echandens et Tolochenaz, où des référendums contre des projets ont abouti. J'aimerais dire que j'ai très peur d'un référendum pour le futur projet des Jordils, et souhaiterais savoir où on en est.

M. Brandt: En introduction, concernant la servitude de passage public, je vous annonce que le tribunal nous a donné raison pour cette servitude. Nous sommes actuellement en attente de la motivation du jugement. Quoi qu'il en soit, le tribunal a dit qu'il faliait évacuer cette cabane et que la servitude doit être faite.

Concernant l'ascenseur, c'est toujours en cours même si ça n'avance pas aussi vite que prévu, parce que les constructeurs jouent la montre. Nous irons jusqu'au bout des deux procédures possibles, à savoir pénale et administrative, qui sont actuellement en cours. La procédure est longue mais nous tiendrons bon.

Pour la RC1, je ne suis pas sûr d'avoir compris le sens de votre question. Les travaux de la troisième étape sont censés améliorer la situation. Actuellement, il est vrai que ce tronçon est difficile d'accès pour les piétons, malaisé pour les vélos et dangereux pour les voitures. En principe, la diminution de la vitesse et les aménagements prévus dans le projet devraient permettre de gagner en qualité. Ceci dit, cela reste une route cantonale, en milieu urbain. Enfin, je rappelle aussi que les bus 701 seront déplacés sur la route cantonale, ce qui va contribuer à soulager un peu le centre, même si cela pose d'autres problèmes d'inconfort et d'accessibilité pour les usagers.

Concernant les Jordils, le Service du développement territorial (SDT) a accepté la réduction des surfaces bâties moyennant l'aménagement d'une zone verte, autour des surfaces bâties. La zone verte resterait à la charge des propriétaires et pas de la collectivité. En revanche, elle doit rester inconstructible, avec des arbres et de la végétation. Le projet de règlement et le plan ont été revus en conséquence et renvoyés récemment au SDT pour approbation et accord de la mise à l'enquête. La mise à l'enquête aura donc lieu quand le SDT aura statué. Cela peut survenir dans 2 semaines ou dans 3 mois, nous ne savons pas. Nous envisageons d'organiser, en fonction de la position des promoteurs, une séance d'information au public, puisque le projet a malgré tout bien évolué par rapport à la dernière fois que la population a pu s'exprimer. Le but est d'accompagner la discussion et d'apporter un maximum d'informations par rapport aux préoccupations sur les routes et le trafic. Une fois que l'enquête sera terminée, le Conseil traitera des éventuelles oppositions pour approuver ou refuser le plan de quartier.

M. Laurent Clerc: Je souhaite relever que la lutte contre les nuisances sonores, notamment estivales, ont porté leurs fruits et que l'on note une amélioration notable dans la diminution de ces nuisances. Je remercie la Municipalité et je l'encourage à poursuivre ces efforts.

M. Del Boca: J'aimerais demander à Mme Merminod qu'elle nous donne des nouvelles au sujet de l'invasion des fourmis Tapinoma.

Mme Merminod: La Municipalité a contacté le spécialiste de ces fourmis. Par la suite, le Canton a admis qu'il fallait inclure Saint-Sulpice dans la même étude que celle de Cully, quand bien même notre Commune est beaucoup moins touchée. Le Canton est désormais directement en contact avec la voirie. Nous sommes très satisfaits que notre Commune ait été admise dans les réflexions du Canton et de la Confédération.

Mme Parent: Je voudrais m'adresser à la Municipalité à propos du bus 701. Récemment, nous avons pris un soir peu après 20h le bus pour revenir de Morges et avons été étonnés de constater que le bus s'arrêtait à Denges et qu'il n'allait pas plus loin. Après discussion, on nous a expliqué que les bus partent normalement de Morges tous les quarts d'heure, mais il y en a un sur deux qui s'arrête à Denges et qui ne va pas jusqu'à Saint-Sulpice. D'après ce que l'on m'a dit, cela provient du fait que la Municipalité n'a pas pu trouver d'accord avec les MBC, pour des raisons financières. Nous avons donc un bus chaque demi-heure, et non tous les quarts d'heure. Je trouve que le Conseil devrait être informé de ce type de choix. Les transports publics pour moi sont très importants et je ne comprends pas cet état de fait. Sur un sujet similaire, je crois que de faire passer les bus 701 sur la route cantonale et non sur la route du village est une erreur pour les personnes âgées et les enfants. Si vous voulez moins de voitures dans le village, il faut promouvoir les bus dans le village. Un bus représente un certain nombre de voitures. Cela permettrait de diminuer la pollution et les émissions de CO₂. Je demande donc que le Conseil communal soit mis au courant de ces choix et puisse donner son avis.

M. le Syndic: Je suis le premier surpris par votre intervention. Nous n'avons jamais été approchés par les MBC au sujet d'une décision telle que vous la présentez. C'est peut-être le chauffeur qui vous a donné ces renseignements, mais ce n'est en tout cas pas officiel. Lors des discussions que nous avons régulièrement avec les responsables, jamais cette question ne nous a été posée. Je me renseignerai et vous tiendrai au courant.

Mme Willi: Je souhaite quelques éclaircissements quant aux nouveaux horaires de l'administration.

- M. le Syndic: L'Office communal de la population nous a demandé de pouvoir fermer les lundis et vendredis après-midi afin de traiter les nombreux dossiers liés à la rentrée des étudiants. Cependant, il sera ouvert le lundi jusqu'à 18h00 pour compenser la fermeture du vendredi après-midi. La réception générale, quant à elle, reste ouverte tous les jours.
- **M.** Fankhauser: Concernant le Chemin des Pâquis, on ne peut plus monter le chemin depuis l'école. Je vois cependant régulièrement des voitures qui montent. Face à la salle de gymnastique, il y a un panneau qui annonce la fin de la zone 30. Je ne comprends pas vraiment, vu que l'on n'a pas le droit de monter.
- **M. Panzera**: Je vais regarder cela demain matin avec la Police, car cela me paraît effectivement contradictoire. Quant aux gens qui continuent de monter, nous allons resserrer les boulons et contrôler cela, car ce comportement crée un danger.
- **M. Golaz :** Je pense que l'explication est que les habitants de l'immeuble à proximité ont un parking souterrain. Sauf erreur de ma part, les usagers du parking ont le droit de monter la route. Je pense donc que ce panneau de limitation de vitesse est pour eux.

Mme Grzelak-Guidon: Concernant le parc du Russel, il y a un bruit infernal du côté du basket, notamment à cause de groupes de jeunes. Vu que tous les parcs sont interdits à partir de 22h, je voulais savoir si celui du Russel était géré et contrôlé, car la Police ne passe jamais à l'intérieur.

M. Panzera: Le parc du Russel ne fait partie des parcs limités en termes de fréquentation, au contraire de celui du Pélican par exemple. Il y a en revanche de temps en temps la police secours qui passe en vélo. Il s'agit en effet d'une préoccupation. Je rappelle enfin que si vous observez ce type de situations, il faut appeler le 117. Cela me permet d'en être informé.

M. Plass : A-t-on des nouvelles par rapport à la question récurrente de la Poste ?

M. le Président : Aucune nouvelle concernant la Poste.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h59.